Arrondissement d'AMIENS

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID: 080-200071223-20240507-89\_2024-DE

N°89 /2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes communale de Hangest-sur-Somme, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

### Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, ALEXANDRE A.

Mrs PINCHON, LEITAO, , HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT,, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

## Etaient absents, excusés:

Mmes CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON, SOUILLARD, LICOUR, CERNEY.

Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE E, LEULIER, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, LEBLANC D, LEBLANC, JM.

Mme LEBRUN donne pouvoir à Mme DIRUY Mme CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY M ALEXANDRE donne pouvoir à Mme BENEDINI

Secrétaire de séance : M PINCHON

1, allée des quarante Parc d'Activités des Hauts du Val de Nièvre – BP 30214 80420 FLIXECOURT

Communauté de Communes

Tél: 03.22.39.40.40

Nièvre et Somme

### OBJET:

Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Cotisation 2024.

Date de convocation : 29 Avril 2024

Date de séance : 7 mai 2024

Date d'affichage : 23 Mai 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents: 37

Membres votants: 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme au CAUE par délibération n°134/2017 en date du 2 Mai 2017,

\*\*\*\*\*\*\*\*

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID: 080-200071223-20240507-89\_2024-DE

Le CAUE est chargé de défendre et promouvoir des réalisations de qualité dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage auprès de tous ceux, acteurs publics et privés, qui partagent ce même objectif, en leur apportant information et conseil.

### Les adhérents bénéficient :

- De conseils personnalisés gratuits sur des projets ou des intentions de projets, conseils proposés par des professionnels compétents du CAUE (architectes, urbanistes, paysagistes).
- D'un centre d'information et de documentation qui propose un accueil personnalisé et des services spécifiques.
- De possibilités d'emprunt d'ouvrages et de revues du fonds documentaire du centre d'information et de documentation du CAUE.

Vu la proposition du Président tendant à contribuer au bon fonctionnement du CAUE à hauteur de 500€ pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à verser au titre de l'adhésion de la Communauté de communes une contribution de 500 € pour l'année 2024.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en

préfecture le 21 Mai 2024 et de sa publication le 23 Mai 2024. De